

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CAMARET SUR AYGUES

Dossier n° DP08402922N0114

Date de dépôt : 12/12/2022

Affiché le 12/12/2022

Demandeur : **Madame VISCITO Catherine**

Objet : piscine

Adresse terrain : 400, chemin SAINT
TRONQUET à CAMARET-SUR-AIGUES (84850)

ARRÊTÉ 2022 URBA 414
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de CAMARET-SUR-AIGUES

Le Maire de CAMARET-SUR-AIGUES,

Vu la déclaration préalable présentée le 12/12/2022 par Madame VISCITO Catherine, demeurant 400 Chemin de Saint Tronquet à Camaret-sur-Aigues (84850);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour une piscine
- Sur un terrain situé 400 chemin SAINT TRONQUET à CAMARET-SUR-AIGUES (84850) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 13/12/2016, opposable le 22/12/2016 et modifié le 07/12/2017 et le 22/01/2020 ; ;

Vu le Plan de prévention des risques naturels inondation (PPRI) concernant le bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu approuvé le 24 février 2016 ; ;

Vu la situation du terrain en zone A ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

PPRI : en zone verte du PPRI de l'Aygues, la construction d'une piscine est autorisée sous réserve que celle-ci soit munie d'un balisage permanent afin d'assurer, en cas d'inondation, la sécurité des personnes et des services de secours.

Fait à CAMARET-SUR-AIGUES, le 16/12/2022

Le Maire,
Philippe de BEAUREGARD

